



A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves orales du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2022

La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 19 août 2019 fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement par concours interne, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 22 février 2022 fixant, au titre de l'année 2022, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne par concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;

VU l'arrêté 15 mars 2022 fixant la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté du 28 avril 2022 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2022 ;

VU le procès-verbal du jury d'admission de l'ENAC en date du 20 mai 2022,

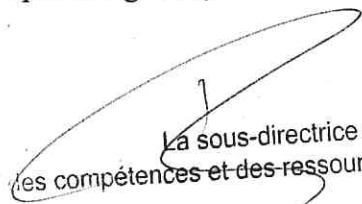
ARRETE

Article 1 - Sont déclarés admis au titre de l'année 2022, après concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, sous réserve de la vérification de leur aptitude médicale, les trois candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

CISZOWSKI-OLDS	Jennifer
DUCROT-LECOQ	Vincent
VANFFAUT	Manutea

Fait à Paris, le 31/05/2022

Pour la ministre et par délégation,


La sous-directrice
des compétences et des ressources humaines

Françoise BUREAUD